



Délibération n° 31 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à M. Denis GALINIER), Mme Isabelle BARDIN, Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Monique MARCILLAC a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Sécurité - fête votive 2017 - Protocole d'accord entre la commune et la gendarmerie nationale -
Autorisation de signature**

Monsieur Joseph MARCO, conseiller municipal, expose au Conseil municipal :

Dans le cadre de la préparation de la fête votive de Pignan qui se tiendra du 12 au 15 août prochain et conformément à la circulaire préfectorale relative aux fêtes votives du 24 mai 2017, la Gendarmerie nationale et la commune souhaitent, au travers d'un protocole d'accord, prendre toutes les dispositions permettant le renforcement du niveau de sécurisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- APPROUVE le protocole d'accord entre la commune et la Gendarmerie nationale relative à l'organisation de la fête votive qui aura lieu du 12 au 15 août 2017.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le protocole ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 31/2017

Objet : Sécurité - fête votive 2017 - Protocole d'accord entre la commune et la gendarmerie nationale - Autorisation de signature

M. Jean-Marie POURTIER ne prend pas part au vote.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 27 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 27
Pour : 27
Contre : 0.
Abstention : 0.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 30 juin 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN